

02007

(X)

ORGANISATION DES ETATS
RIVERAINS DU SENEGAL

SECRETARIAT GENERAL
A LA PLANIFICATION ET AU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORT D'UNE MISSION D'EXPERTS

de

L'O. N. U. D. I.

SUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL INTEGRE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

-o-o-o-o-

Dakar, Avril 1970

2001

COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PROGRAMME
D'HARMONISATION ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LES PAYS MEMBRES
DE L'OERS

A la demande de l'OERS, un groupe d'experts de l'ONUDI a visité le siège de l'OERS et les Gouvernements des 4 pays membres de l'Organisation du 23 Mars au 6 Avril 1970.

Les membres du groupe:

M. J. Fath
Chef de la Section du Développement Sectoriel de l'industrie
(Chef de mission)

M. L. Correa da Silva
Chef de la Section des Industries Métallurgiques
(a participé du 22.3.70 au 26.3.70)

M. C. Popov, Administrateur du développement industriel,
Section des Industries Métallurgiques
(a participé du 25.3.70 au 6.4.70)

M. A. Brzozowski, Administrateur du développement industriel,
Section des Industries des Engrais et des Pesticides et de la
Petrochimie

Des séances de travail se sont tenues avec les personnalités dont la liste est établie en annexe 1.

Les conclusions tirées par la mission au cours de ces entretiens au siège de l'OERS et avec les Gouvernements sont résumées comme suit:

A. Les consultations préparatoires

1. Au siège de l'OERS à Dakar la mission a étudié les documents de la troisième réunion du Conseil des Ministres de l'OERS et spécialement la Résolution No. 16/70 CM-SGD "Développement économique intégré et planification générale". A cette réunion, le Conseil des Ministres a décidé la création de 4 industries intégrées, une par Etat. Le Secrétariat Exécutif de l'OERS a été chargé de la convocation, en avril 1970 à Dakar, d'une réunion des Ministres du Plan et des industries des Etats membres pour définir la nature et l'implantation de ces industries intégrées.

2. La mission a eu l'occasion de discuter les conceptions générales sur l'harmonisation de l'industrialisation avec le Secrétaire Exécutif de l'OERS, M. Ould Daddah. La mission a eu des réunions de travail avec M. Baldé, Secrétaire Général à la Planification et à Développement Economique sur les propositions préliminaires soumises par les Gouvernements pour l'intégration industrielle régionale, conformément à la Résolution du Conseil des Ministres citée ci-dessus, au paragraphe 1. Il ressort de ces discussions que ces propositions représentent seulement une liste provisoire des différentes possibilités d'intégration et qu'une consultation approfondie avec les Gouvernements respectifs serait nécessaire. La mission de l'ONUDI a été priée de mener une série de consultations au cours de ses visites aux pays membres. En même temps, la mission a proposé qu'au lieu de 4 secteurs, environ 8 à 10 soient choisis et soumis au Conseil des Ministres pour considération. La mission a également souligné que même les consultations faites auprès des Gouvernements seraient insuffisantes pour préparer des propositions finales concernant l'intégration. Il est à supposer que la prochaine réunion du Conseil des Ministres sera probablement en position de prendre des décisions concernant seulement la liste provisoire des secteurs qui doivent être étudiés du point de vue de l'intégration et de la régionalisation.

3. La mission de l'ONUDI a souligné qu'une continuité dans la sélection des secteurs à intégrer et dans l'évaluation des études soumises est une condition nécessaire pour atteindre les résultats attendus. La mission a considéré que la sélection de 2 à 10 secteurs industriels, conformément à la proposition citée ci-dessus, est un facteur important pour assurer la continuité de ce travail proposé.

4. La mission a également souligné le besoin de définir les procédures et le contenu économique, commercial et financier de l'intégration et de la régionalisation. La sélection et la localisation des secteurs spécifiques constituent certainement une étape particulièrement importante de ce processus, mais elles ne représentent certainement qu'une phase des actions nécessaires.

5. La mission a pu observer que les secteurs industriels qui peuvent être considérés pour intégration future sont à des stades de développement et des conditions différents dans les pays membres:

- (a) dans certains secteurs il existe des capacités inutilisées, dues aux limitations de marché ou au manque de coopération régionale;
- (b) il existe des industries partiellement basées sur les mêmes ressources agricoles ou animales, exposées à des difficultés similaires à l'égard du marketing, de la qualité, de la faiblesse du management, du conditionnement des produits, du manque de recherche industrielle appliquée, etc.

Dans ces secteurs, le contenu de la régionalisation pourrait consister dans une élaboration commune des actions visant à améliorer les conditions de travail et à utiliser le "know-how" et les facilités disponibles dans la région ou bien à les développer par des efforts communs et planifiés;

- (c) Le troisième groupe des problèmes est constitué par le fait que les ressources minérales et non minérales de la sous-région sont partiellement exploitées, et même partiellement connues, et, seulement dans des cas très limités, transformées localement. La mission est de l'avis que ces perspectives peuvent être étudiées particulièrement en relation avec le développement des ressources hydro-électriques de la sous-région. Il faut souligner pourtant que l'utilisation de ces ressources n'est pas exclusivement liée aux potentialités hydro-électriques de la région.
- (d) Il est significatif que tous les Gouvernements ont fait des efforts pour diversifier l'agriculture, dans de nombreux cas avec l'intention d'assurer une base additionnelle pour l'industrie de transformation. L'irrigation de la vallée du Fleuve Sénégal et de ses affluents contribuera à l'expansion de la base agricole pour l'industrie de transformation.
- (e) L'extension de la navigabilité du Fleuve Sénégal et de façon général le développement des voies et moyens de transport au niveau de la sous-région constitueront des facteurs supplémentaires déterminant le développement industriel de la sous-région.

B. Secteurs industriels proposés pour une intégration à court et à moyen terme

6. Au cours des consultations menées avec les Gouvernements, la mission a discuté les propositions faites par les Gouvernements pour l'intégration et la régionalisation. L'ordre d'exposition des secteurs mentionnés ci-dessous n'implique pas un ordre de priorité entre ces différents secteurs. Quoique certains critères de sélection soient déjà indiqués, une analyse plus approfondie des informations rassemblées par la mission est prévue, dont les résultats seront communiqués prochainement à l'OERS.

(a) En analysant les propositions des Gouvernements la mission a considéré les secteurs où l'implantation peut et doit être accompagnée d'une spécialisation par types de produits. Trois secteurs méritent une attention particulière dans ce domaine:

- Petite sidérurgie (laminoirs basés sur l'importation de billettes);
- Produits pharmaceutiques (conditionnement et production);
- Produits métalliques (simples produits métalliques, outillage et machines agricoles, chaînes d'assemblage de machines).

(b) La mission a étudié les possibilités d'une intégration verticale de quelques industries existantes. Un secteur peut satisfaire ce critère:

- Production de polymères:

Dans presque tous les pays de la sous-région sont fabriqués des produits plastiques. La mission a proposé l'étude de la factibilité et de la possibilité de production de polymères.

(Le Sénégal semble être le mieux placé).

(c) La mission a porté une attention particulière aux industries basées sur les ressources agricoles, animales et forestières. La mission présente des propositions dans les domaines suivants:

- Papeterie:

Etude de la factibilité de l'établissement d'une papeterie dans la région (la Guinée semble être la mieux placée).

- Industries animales:

Analyse des actions à entreprendre pour améliorer la qualité des produits et l'efficacité des opérations de production et de commercialisation, y compris les emballages.

- Jus de fruits:

Pour ce secteur on peut envisager des actions similaires à celles qui sont proposées pour le secteur précédent.

- (d) La prépondérance de l'agriculture au niveau de la sous-région demande qu'une attention particulière soit portée à la production industrielle des inputs dont a besoin l'agriculture. Deux secteurs sont à considérer:

- Engrais:

Etant donné les capacités de production d'engrais déjà existantes dans la région, la mission propose l'étude du marché des engrais et des mesures à adopter pour améliorer l'utilisation de la capacité existante.

- Pesticides:

Etude de la demande de pesticides et étude du développement des usines de conditionnement et de production de pesticides.

Nous avons déjà parlé de l'industrie des machines agricoles dans un autre paragraphe.

- (e) Dans le domaine de l'utilisation des minéraux non métalliques, la mission propose deux secteurs:

- Verrerie: étude de la création d'une verrerie (verre creux);

- Ciment: étude de la possibilité de coopération bilatérale dans la production du ciment (gisements de gypse et autres minéraux non métalliques en Mauritanie, cimenterie au Mali).

C. Propositions à long terme

7. L'énumération faite au paragraphe 6 ne comprend pas les secteurs de la grande sidérurgie, des métaux non-ferreux et de l'industrie chimique de base pour "intégration". Ces secteurs demandent une action séparée qui doit tenir compte des études relatives aux grands projets de production d'énergie et de développement des transports dans la sous-région, tels ceux envisagés dans le bassin du Fleuve Sénégal et dans le bassin du Konkouré.

8. La mission a mené des consultations sur le progrès des études de l'aménagement du Fleuve Sénégal, sur les résultats attendus des études hydro-électriques et spécialement les conceptions des barrages de Gouina et de Manantali. La mission a été informée que des discussions sur les résultats des études hydro-électriques auront lieu au cours du mois de mai prochain à New York. La mission exprime l'opinion que l'achèvement des études hydro-électriques offre une occasion appropriée pour commencer des études sur les aspects et les potentialités industriels liés à la construction des barrages concernés.

La mission a, d'autre part, été informée que le dossier technico-économique de l'aménagement du Konkouré est disponible et que le dossier propose plusieurs solutions de régionalisation de cet aménagement.

9. Dans ce contexte la mission a étudié la requête soumise par la République du Mali au Programme des Nations Unies pour le Développement concernant les études industrielles dans la région ouest de la République. La mission a discuté de cette requête avec les représentants du Gouvernement du Mali, à Bamako, et soumettra ultérieurement ses conclusions.

10. Il est évident que l'étude des potentialités des industries de base dans la région ouest du Mali sont intimement liées au marché et aux possibilités de développement industriel de la sous-région. Aucune étude de factibilité dans ce domaine ne peut être menée sans une coopération étroite avec les autres pays riverains du Sénégal. C'est pourquoi la mission recommande que le Conseil des Ministres de l'OERS considère la possibilité de soumettre au PNUD directement ou par l'intermédiaire de l'ONUDI, des requêtes (régionales de préférence) pour la préparation d'une série d'études industrielles concertées et harmonisées sous l'égide de l'OERS. Le but de ces études consisterait en ce qui suit:

- (a) Identification des besoins de la région à moyen et long terme en produits sidérurgiques, métaux non ferreux et produits chimiques de base;

- (b) étude des facteurs déterminant les caractéristiques et la localisation des unités de production dans la sous-région;
- (c) élaboration des différentes solutions et définitions des options possibles pour soumission aux Gouvernements et au Conseil des Ministres.

D. Propositions pour une coopération OERS-ONUDI

11. La mission propose une coopération étroite entre l'OERS et l'ONUDI en vue de l'exécution d'études industrielles nécessaires au développement industriel des états membres. Elle recommande l'assistance technique suivante :

(a) Pour l'harmonisation proposée à court et à moyen terme

Utilisation de services de spécialistes sectoriels pour entreprendre des études industrielles et autres activités relatives aux projets spécifiques d'industries dont le développement intégré est suggéré au paragraphe 6. Le nombre, les qualifications et la durée des services de ces experts devraient être définis séparément et conformément aux décisions finales qui seront adoptées par l'OERS pour le choix des industries prioritaires à développer en commun.

Ces experts seraient attachés directement à l'OERS (Secrétariat à la Planification et au développement économique).

(b) Pour les secteurs des industries de base

Se référant au paragraphe C. ci-dessus et compte tenu de la requête présentée par le Mali au Fonds Spécial du PNUD, la mission recommande l'assistance technique suivante en vue de l'harmonisation des industries de base dans les états de l'OERS :

(i) Industries sidérurgiques

Etude des ressources, conditions, besoins et harmonisation concernant l'industrie sidérurgique de la sous-région. L'étude devra comprendre la détermination des caractéristiques et la localisation des usines (intégrées ou non), tenant compte des besoins du marché local et des possibilités d'exportation;

(ii) Industrie de l'aluminium

Etude des ressources, conditions, besoins et harmonisation concernant l'industrie de l'aluminium de la sous-région. L'étude devra comprendre en particulier les caractéristiques et la localisation des usines de transformation de l'aluminium (laminage, fonderie, etc.);

(iii) Industrie du cuivre

Etude des ressources, conditions, besoins et harmonisation concernant l'industrie du cuivre de la sous-région. L'étude devra comprendre la détermination des caractéristiques et la localisation des usines de transformation du cuivre et de ses alliages (laminage, tréfilage, fonderie, etc.);

(iv) Industries chimiques de base (production de sel marin)

Etude de factibilité technique et économique qui devra inclure notamment la capacité, les caractéristiques et la localisation des unités de production.

Cette assistance technique pourrait faire l'objet de requêtes dans le cadre des SIS ou du Fonds Spécial du PNUD selon le volume de l'assistance technique requise.

(c) En vue d'aider le Secrétariat de l'OERS à coordonner les activités des spécialistes sectoriels mentionnés ci-dessus et à entreprendre des études complémentaires nécessaires à l'harmonisation du développement industriel, la mission recommande l'assistance suivante :

(i) Un ingénieur industriel pour 12 mois dans le cadre des

Services Industriels Spéciaux pour assister l'OERS dans ses activités visant à l'étude et à la réalisation de l'intégration et de la régionalisation des secteurs industriels sélectionnés par le Conseil des Ministres. Cet expert pourrait aussi participer à la sélection conditionnelle d'autres secteurs industriels en vue de leur intégration et régionalisation.

A la fin de sa mission de 12 mois, cet expert pourrait être transféré au secteur Assistance Technique du PNUD. Les services de cet expert sont urgents étant donné que le choix de secteurs prioritaires pourrait intervenir sous peu;

(ii) Compte tenu de l'élargissement des activités de l'OERS dans

l'harmonisation du développement industriel de la région, les services d'un second expert attaché à l'OERS pourraient être nécessaires. Cet expert devrait être un économiste qualifié qui devrait s'occuper en particulier des plans de développement des quatre états, des aspects commerciaux et financiers de

l'intégration et de la régionalisation. Les services d'un tel expert pourraient être envisagés dans le cadre de l'Assistance Technique du PNUD ou, comme solution temporaire, on pourrait le recruter dans le cadre des Services Industriels Spéciaux.

La mission recommande que les propositions contenues dans le présent rapport soient considérées par le Secrétariat et le Conseil des Ministres de l'OERS et que l'ONUDI soit informée des décisions prises dans les meilleurs délais possibles.

* * *

La mission exprime ses plus vifs remerciements au Secrétariat de l'OERS qui a fait tout son possible pour lui faciliter sa tâche.

Vienne, le 22 Avril 1970.

LISTE

Des fonctionnaires Gouvernementaux des Pays de l'OERS avec lesquels le groupe d'experts de l'ONUDI a discuté des problèmes de l'harmonisation industrielle.

1. Représentant de l'OERS:
 - Ahmed Ould. DADDAH. Secrétaire Exécutif
 - Oumar BALDE Secrétaire Général à la Planification et au Développement Economique
 - Mamadou NIAMBELE Chef de la Division de transports
 - Ousmane FALL conseiller technique au Ministère du Plan.

2. Représentants de la République du SENEGAL:
 - Fali BA directeur de l'Industrie
 - Sérigne Lamine EIOP Directeur de la Statistique
 - Oumar S. THIAN Directeur du Plan

3. Représentants de la République de GUINEE:
 - Moussa DIAKITE Secrétaire d'Etat à l'Industrie Mines et Energie
 - Ibrahima SOUMAH Directeur Général, Industrie, Mines et Géologie
 - Diouma DIALLO Directeur du BREES (Bureau de Recherches d'études économique et statistique)
 - Therno Sadou BALDE Ingénieur des Mines
 - Barry Amadou N'DAROU Ingénieur métallurgiste

4. Représentants de la République Islamique de Mauritanie:
 - Daha KANE Chef de la Division OERS au Ministère de la Planification et Développement Rural
 - Ali N'DAW Directeur Adjoint du Plan au Ministère de la Planification et développement Rural
 - Isahac Ould RADEL Directeur des Mines et de la géologie
 - M'Bareck ould MAOULOUD Secrétaire Général au Ministère de l'Industrialisation.

5. Représentants de la République du MALI:

- Robert N'DAW, Ministre du Plan et de l'équipement et de l'industrie
- Kader TRAORE, Directeur Général de l'industrie

6. Liste des représentants du PNUD et des experts du système des Nations Unies rencontrés par la mission

Senegal

- M. Jacques Léger, Représentant Résident du PNUD
- M. Belliard, Assistant Représentant Résident du PNUD
- M. L. Hervé, Directeur de projet Fonds Spécial
- M. Lebarbier, Conseiller de l'OERS
- M. Agassiz, Directeur de projet Fonds Spécial
- M. R. Guirriec, Expert de l'ONUDI

Guinée

- Mme. N. Barry, Administrateur des programmes PNUD
- M. F. Tretjak, Expert des Nations Unies

Mauritanie

- M. A. Wazin, Assistant Représentant Résident

Mali

- M. Thompson, Assistant Représentant Résident
- M. A. Laurant, Expert de l'ONUDI